Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 16

Artikel: Bellelay
Autor: Jecker
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-247933

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 10 avril 1898 | N° 16 | Première année

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 26me année, *LE PAYS*

BELLELAY

La même année encore le comte Rodolphe donne à l'abbaye de Gottstatt la collature des églises de Kappelen (près d'Aarberg) et de Bürglen (lieu situé à quatre ou cinq kilomètres à l'est de Nidau, sur la rive droite de la Thièle.) Il déclare en outre dans le même acte que si l'évêque de Lausanne de qui il a reçu en fief l'église de Bürglen refuse de ratifier cette cession, il donnera à l'abbaye de Gottstatt, à la place de l'église de Bürglen, celle de Walperswyl dont il a la collature de droit héréditaire. (1)

De son côté, en 1557, à la demande du prévôt de Soleure, Henri de Neuchâtel, frère du fondateur de la nouvelle abbaye, le chevalier Ulrich de Schwanden (Uldricus de Swandon) donne à Gottstatt le patronage de l'église de St-Barthélemy sur le Büttenberg (2)

L'abbé Henri se hâta de prendre possession de Gottstatt et d'y installer sa blanche colonie. L'abbaye se développa et prospéra. Mais 122 ans après sa fondation, elle eut beaucoup à souffrir. Un seigneur de Picardie, le baron Enguerrand VII de Coucy, vint attaquer les possessions de l'Autriche en Alsace et en Suisse. Il réclamait au duc d'Autriche la dot de sa mère qui n'avait jamais été payée. Avec une armée habituée à vivre de pillage, Enguerrand, après avoir ravagé l'Alsace, pénétra en Suisse par Bâle et le Hauenstein en automne 1375 et établit son quartier général au couvent de St-Urbain d'où ses soldats faisaient des incursions dans les contrées voisines, dans les terres des comtes de Kybourg et de Nidau comme aussi dans les cantons de Lucerne et de Berne. La ville de Büren, qui faisait partie des Etats du compte de Nidau, fut prise d'assaut et le comte de Nidau fut tué. Le couvent de Gottstatt fut pillé et dévasté. Comme on le sait, les bandes indisciplinées d'Enguerrand de Coucy, qu'on désignait sous le nom de *Gugler* et d'*Anglais*, furent écrasés à Buttisholz par les habitants de l'Entlebuch, à Iens (ou à Inns) et à Fraubrunnen par les Bernois et repassèrent le Hauenstein au mois de janvier 1376.

Gottstatt fut supprimé par le gouvernement de Berne, en 1528, à l'époque de la réforme.

L'abbé Henri était encore à la tête du monastère de Bellelay quand celui-ci acheta le 3 novembre 1255 à Albert de Lamboing, bourgeois de Bienne, des vignes situées près de Nugerol [1]). Son nom figure également dans un acte de mars 1256, acte par lequel Walther, sire d'Asuel, échange avec Bellelay certains biens qu'il possède à Montignez, à Cornol, à Loveresse, à Bassecourt et à Develier, contre un domaine de l'abbaye situé à Gerwyler[2]).

L'année suivante (1256) l'abbé Henri se rendit à Prémontré, près de Laon, pour assister au chapitre général de son Ordre. Il allait se mettre en route pour regagner Bellelay quand il tomba malade à l'abbaye des Prémontrés de St-Martin à Laon. Il y mourut le 16 septembre 1256. C'est là qu'il fut enterré.

Jacques I, (1256-1257). Le nom de cet abbé, le cinquième de Bellelay, ne nous est connu que par le Nécrologe de Bellelay et par les annales des Prémontrés. Celles-ci nous disent qu'il fit quelques acquisitions en faveur de son monastère et mourut la seconde année de son abbatiat, le 22 mai 1258. Ces dates, quoique conformes à celle du Nécrologe sont évidemment erronés. Si elles étaient exactes, il faudrait déclarer fausse la date de l'acte du 14 mars 1257, acte par lequel le chevalier Ulrich de Schwanden donne au monastère de Gottstatt, *Conrad* étant abbé de Bellelay, le patronage de l'église de Büttenberg. [1])

L'abbé Jacques a dû mourir au mois de janvier ou février 1257. Il n'était que depuis trois ou quatre mois à la tête du monastère de Bellelay.

Conrad (1257-1270). Elu abbé dès le commencement de l'an 1257, Conrad dirigea le monastère de Bellelay jusqu'en 1270, c'est-à-dire pendant 13 1/2 ans. Il nous est connu par un certain nombre d'échanges ou d'acquisitions de propriétés. Il achète, entre autres, en 1258, pour la somme de huit livres, de Richard de Bienne, la moitié du moulin de Tavannes[2]); en 1262, de Conon, maire de Moutier, une terre située à Loveresse[3]); en 1265, d'Olivier de Bévilard prêtre et de Walther de Tavannes, le moulin de Loveresse[4]).

L'abbé Conrad fut aussi l'acquéreur des propriétés que Conon dit Gipsere, citoyen de Bâle, avait sur le territoire de Delémont. Mais la date du 26 octobre 1255 assignée à l'acte d'acquisition par Trouillat (I, page 630) ou par le Cartulaire de Bellelay (page 261) est évidemment fausse, puisque l'abbé Conrad, l'acquéreur, n'a n'a été élu abbé qu'au commencement de 1257.

1) Trouillat, I, 628.

2) Trouillat, I, 645.

1) Trouillat, I, 691.

2) Trouillat, I, 698. — Ce domaine avait appartenu à l'abbaye de Grandgourt.

1) Trouillat, I, 645.

2) Trouillat, I, 650.

3) Trouillat, II, 125.

4) Manuscrit relatif aux moulins de Bellelay.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 11

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Tout semblait conspirer pour empêcher l'enquête d'aboutir ; et on constata bientôt que la peau du capitaine devenait d'une nuance aussi inquiétante que s'il avait eu une maladie de foie. Il ne comptait plus, maintenant, que sur le hasard pour lui livrer le coupable et frapper l'esprit des soldats du terrible exemple qu'il avait rêvé.

Et une nouvelle et énorme déception s'abattit sur lui un lundi matin. Il apprit que, la veille, le Dr Derbois avait subitement autorisé Firmin Dubreuil à recevoir ses camarades. Il bondit au Gros-Caillou pour protester ; il voulait justement empêcher le blessé de causer avec des hommes de son escadron. Toujours souriant, le docteur riposta ;

— M'aviez-vous prévenu que vous entendiez le mettre au secret ?... Je l'ai trouvé bien, il m'a demandé à recevoir ses amis quelques minutes, et je l'y ai autorisé. Voilà !

Le capitaine Chenu, à partir de ce jour, n'acheva plus un seul de ses cigares ; il les mangeait à moitié. Il était déchiré par un immense remords.

Si ce sacré médecin m'avait prévenu !... J'aurais pu me ménager une cachette... Oh ! savoir ce que ces gaillards-là se sont raconté ! Evidemment, étant rien qu'entre eux, ils ont dû se dire...

Ils ne s'étaient pas dit grand'chose pourtant, ces gaillards-là, c'est-à-dire Firmin et Césaire ; car le blessé n'avait reçu que la visite de son compatriote. Et, si le capitaine Chenu avait été dans une cachette, il n'aurait pas entendu autre chose que ceci :

— Hé ! Mon pauv' Firmin !

— Hé ! Mon pauv' Césaire !

— Ah ! qué malheur !

— Oui ; mais qué que tu veux... c'est un malheur, pas ?

— T'as-t'y trouvé le cidre bon ?

— Comment... tu sais ?

Césaire eut son petit rire finaud.

— Je me suis mis bien avec ton infirmier, pour avoir de tes nouvelles ; et le cidre qu'on t'a donné, comme de l'hôpital, c'est moi qui te l'ai fait passer de la Rue Blomet.

Cette combinaison amusa beaucoup Firmin ; mais Césaire demandant :

Enfin, comment que tu te sens ?